

**VP Bank AG**

Aeulestrasse 6 · 9490 Vaduz · Liechtenstein · T +423 235 66 55 · F +423 235 65 00  
info@vpbank.com · www.vpbank.com · MwSt.-Nr. 51.263 · Reg.-Nr. FL-0001.007.080-0



## EAR autocertification d'une entité

La VP Bank AG est désignée ci-après « Banque ». Pour faciliter la lecture, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

.....  
Titulaire du compte

.....  
Numéro de client

En vertu des dispositions légales prévues par les accords internationaux et de la législation applicable en matière d'échange automatique de renseignements (EAR), la Banque est tenue d'obtenir les informations ci-dessous de la part de l'entité juridique. Par conséquent, l'entité juridique est tenue de lui communiquer dans les délais impartis les informations correspondantes ainsi que toute modification y relative.

A défaut de communication contraire de la part de l'entité juridique, les indications figurant dans le présent formulaire prennent effet à la date de signature à partir de la période de déclaration en cours.

### 1. Identification de l'entité juridique

(Les champs obligatoires de cette section sont indiqués par une \*)

.....  
Titulaire du compte (raison sociale de l'entité/de la succursale)\*

.....  
Pays de constitution de l'entité juridique\*

.....  
Adresse\*/1

.....  
Code postal (NPA)\*

.....  
Lieu\*

.....  
Boîte postale<sup>1</sup>

.....  
Pays de domicile\*

Si l'adresse indiquée est différente de celle figurant dans les dossiers de la Banque, la transmission du présent formulaire vaut en même temps comme communication de la modification de l'adresse précédente aux fins de l'ordonnance liechtensteinoise sur l'obligation de diligence (Sorgfaltspflichtverordnung, SPV). En cas d'instructions d'expédition à l'adresse précédente, celles-ci sont également considérées comme modifiées par la transmission du présent formulaire. En revanche, les instructions d'expédition différentes de l'adresse précédente demeurent inchangées.

<sup>1</sup> L'indication d'une case postale ou d'une mention d'adresse «c/o» ou «à l'attention de» n'est pas autorisée, à moins qu'elle ne figure dans l'adresse inscrite au registre du commerce.

## 2. Statut de l'entité juridique

Veuillez indiquer le statut de l'entité juridique à l'aide des options ci-après (une seule option possible):

### Etablissement financier

- Etablissement dépositaire (Depository Institution), établissement gérant des dépôts de titres (Custodial Institution) ou organisme d'assurance particulier (Specified Insurance Company)
- Entité d'investissement (Investment Entity) d'une juridiction NON partenaire et gérée par un autre établissement financier<sup>2/3</sup>
- Entité d'investissement (Investment Entity) d'une juridiction partenaire, qui n'est pas classifiée comme déclarante (par exemple Trustee-Documented Trust [TDT])
- Autre entité d'investissement (Other Investment Entity)

### Active NFE

- Société active qui n'est pas un établissement financier (par exemple société commerciale, société avec activité productive), Holding NFE ou centre de trésorerie (Treasury Center)
- Entité juridique exonérée d'impôt, exclusivement d'utilité publique, qui n'est pas un établissement financier (article 2(1)(2)(h) de la loi sur l'EAR)
- Entité juridique dont les actions sont négociées régulièrement sur une place financière établie ou entité juridique liée à une telle entité juridique ou entité juridique étatique, organisation internationale, banque centrale ou entité juridique appartenant entièrement à l'une ou plusieurs des institutions susmentionnées
- Start-up NFE ou NFE en liquidation

### Passive NFE

- Entité juridique qui n'est ni un établissement financier ni une Active NFE<sup>3</sup>

## 3. Identification des données pertinentes d'un point de vue fiscal

Veuillez indiquer dans le tableau ci-après l'ensemble des Etats de domicile fiscal, avec le numéro d'identification fiscale correspondant (Tax Identification Number, TIN) de l'entité juridique. A défaut d'indication, l'Etat indiqué au chiffre 1 est considéré comme le seul Etat de domicile fiscal. Dans ce cas également, le TIN correspondant ou le motif de l'absence de TIN doit être communiqué à la Banque.

Etats de domicile fiscal (liste exhaustive)	TIN	Motif de l'absence de TIN

<sup>2</sup> L'entité juridique est considérée comme Passive NFE.

<sup>3</sup> Dans ce cas, il convient de remplir en plus, pour chaque personne exerçant le contrôle (Controlling Person) de l'entité juridique, le formulaire C ou T *Identification de l'ayant droit économique en dernier lieu* conformément à la SPV ainsi que la section annexe applicable au sens de l'ordonnance liechtensteinoise sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (ordonnance EAR) et de les transmettre signés à la Banque.

#### 4. Explication

L'entité juridique prend acte que, en cas de modification des informations contenues dans le présent formulaire, elle est tenue de faire parvenir à la Banque une nouvelle autocertification dans un délai de 90 jours ou à la fin de l'année civile, selon l'événement qui se produit le plus tard.

L'entité juridique prend acte que, lorsque les conditions prévues par les accords internationaux et par la législation applicable sont remplies, la Banque peut être obligée de déclarer les informations concernant l'entité juridique ainsi que les informations relatives à cette relation d'affaires concernant la Banque et aux personnes exerçant le contrôle de l'entité juridique (Controlling Persons) à l'administration fiscale pour qu'elles soient ensuite transmises aux autorités fiscales de l'Etat/des Etats de domicile fiscal.

L'entité juridique confirme par la présente avoir fourni en son âme et conscience les indications contenues dans le présent formulaire et certifie que celles-ci sont correctes et complètes.

L'entité juridique prend acte que la saisie intentionnelle ou par négligence de fausses informations dans la présente autocertification, que l'omission de communiquer une modification des circonstances ou que l'indication de fausses informations en relation avec des modifications des circonstances constituent des infractions pénales au sens de l'art. 29 de la loi liechtensteinoise sur l'EAR.

En signant le présent formulaire, le signataire confirme qu'il est dûment autorisé à signer pour l'entité juridique.

.....  
Date

.....  
Signatures des Représentants autorisé(s) de l'entité juridique

.....  
Nom(s) et fonction(s) en caractères d'imprimerie

.....  
Date

.....  
Signature du conseiller clientèle